

Hausse des prix de l'énergie : quels impacts ?

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL DIFFICILE

L'envolée des prix de l'énergie, amorcée à l'automne 2021 et amplifiée par la guerre en Ukraine en 2022, a un impact considérable sur le budget et la vie des ménages.

UN IMPACT DIRECT SUR LES CHARGES

Concernant le chauffage en particulier (*pour les résidences équipées de chaufferie collective*), la forte hausse du prix du gaz se répercute inévitablement sur les provisions de charges. Ces dernières sont le reflet à l'euro près des factures d'énergie reçues par Habitat du Nord.

C'est pourquoi vos provisions de charges font l'objet d'une révision en ce début d'année 2023. Cela afin de limiter une régularisation excessive de vos charges en 2024.



prix du gaz¹ **X 7**
entre 2021 et 2022

et même **X 10**
entre 2020 et 2022 !



prix de l'électricité¹ **X 10**
entre le printemps 2020
et l'été 2022

¹ source : Union Sociale pour l'Habitat

LE BOUCLIER TARIFAIRE pour limiter l'impact de la hausse des prix

Afin de protéger les Français face à la forte et soudaine augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, le Gouvernement a mis en place des boucliers tarifaires pour limiter ces hausses de prix :



- **du gaz consommé pour le chauffage collectif** : mis en place en 2021, il a été étendu en avril 2022 pour l'habitat collectif résidentiel qui en bénéficie donc rétroactivement depuis novembre 2021, grâce à la mobilisation de l'Union Sociale pour l'Habitat² et des Associations Représentatives des Locataires. Ce dispositif, qui vaut pour l'année 2022, est maintenu pour l'année 2023.

- **de l'électricité consommée pour les parties communes** : ce nouveau dispositif, adopté fin 2022, couvrira en partie la différence entre le prix d'achat et le tarif réglementé de l'électricité, pour l'année 2023.

Ces deux aides s'appliqueront sur les dépenses de l'année 2023, qui feront l'objet d'une régularisation en 2024.

Elles sont intégrées dans le calcul de la régularisation des charges et dans l'ajustement des acomptes qui vous sont demandés.

15% c'est la limite fixée pour la hausse des prix du gaz et de l'électricité (à compter du 1.01.23 pour le gaz et du 1.02.2023 pour l'électricité)

LE CHÈQUE
ÉNERGIE

€

Habitat du Nord, en sa qualité de bailleur social, n'est pas habilité à recevoir ces chèques énergie³.

En revanche, si vous en êtes bénéficiaires, vous pouvez peut-être l'utiliser pour d'autres frais liés aux autres dépenses d'énergie (électricité, gaz) - plus d'infos sur economie.gouv.fr.

³ Seuls les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, fioul...) les gestionnaires de réseau de chaleur, les gestionnaires de logements-foyers conventionnés APL et les professionnels RGE sont en capacité de les accepter.

**EN CAS DE DIFFICULTE
DE PAIEMENT**, n'attendez pas, contactez nous au
03 59 75 59 59.

Dans cette période compliquée, Habitat du Nord reste mobilisé à vos côtés.



² L'Union Sociale pour l'Habitat est le porte-parole du Mouvement Hlm. Elle accompagne les organismes Hlm dans leur action professionnelle, et contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale du logement.

Des gestes simples pour réduire vos factures !

SALLE DE BAINS

19°C

- > Une douche c'est 4 fois moins d'eau utilisée qu'un bain (soit **70 litres** économisés).
- > Je coupe l'eau pendant que je me savonne et que je me brosse les dents.
- > Un robinet qui fuit c'est environ **44 000 litres** d'eau perdus par an (soit environ 180 €).
- > Mon lave-linge, je le remplis et j'utilise le mode éco et/ou un lavage à 30°C.



PIECE DE VIE

19°C

- > Les veilles des appareils électriques représentent jusqu'à **10%** de la facture annuelle.
18h d'une télévision en veille = 6h d'une télévision en fonctionnement.
- > J'éteins la lumière quand je quitte une pièce, ainsi que les multiprises dès qu'elles ne servent plus.
- > Je ne couvre pas les radiateurs, je ne mets pas de meuble ni de rideaux devant.
- > Une ampoule LED consomme **4 à 5 fois moins** qu'une ampoule classique de type halogène et dure **près de 8 fois** plus longtemps (15 000 heures contre 2000).



CUISINE

19°C

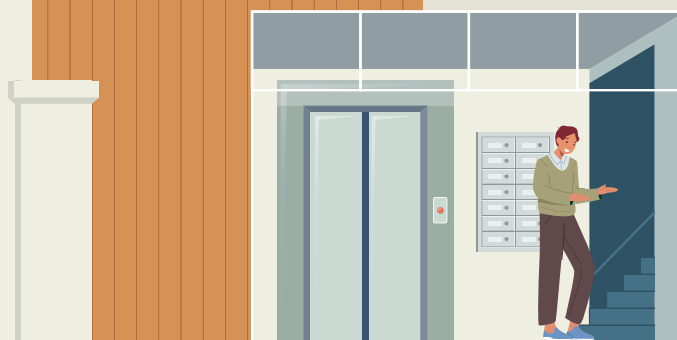
- > A partir de 3 mm de givre dans le congélateur, sa consommation augmente de 30 % environ (soit près de **30€/an**).
- > Mon lave-vaisselle, je le remplis et j'utilise le mode éco (il est inutile de prélever la vaisselle !).
- > Une casserole couverte économise jusqu'à **30%** d'énergie.



CHAMBRE

16°C
la nuit

- > J'aère les pièces **5 à 10 min** par jour, même l'hiver (je pense bien à couper le chauffage).
Une pièce aérée aura moins de mal à chauffer puisque l'humidité sera évacuée et l'air renouvelé.
- > Je ferme les portes des pièces peu chauffées.



Plus d'astuces sur monecowatt.fr/ecogestes/



Habitat du Nord

membre de



HABITAT
RÉUNION La force
du logement
social

Janvier 2023 - conception : service communication Habitat du Nord
- illustration graphique au verso : La Boîte à Meuh.